# **AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020**





Nom de la compétition : Open Erdre OSIRIS / Micro'Erdre

Etape n° 5 du TDF Micro – Grade : 5 A Dates complètes : du 29Avril au 01 Mai 2017 Lieu : Erdre - La Grimaudière Autorité Organisatrice : ANCRE ( C 44022 )



La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

1.1

La régate sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.1.1 Règle modifiée : la règle 61.1(a) : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera incluse aux IC.
- 1.3 les règlements fédéraux, les classements nationaux concernés (Tour de France Micro et Osiris Habitable),
- 1.4 Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,

## 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'*arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à
- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CEE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en  $5^e$  catégorie de navigation ou équivalent.
  - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation : plan d'eau intérieur ou pour les Micros le matériel de sécurité prévu par la jauge Micro.
  - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 à tous les bateaux des classes Osiris A (incluant les Micros Régates, Croiseurs et Micros Origine) et R 1 (uniquement Micro Proto).
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent obligatoirement :
  - se pré-inscrire en complétant le formulaire mis à disposition sur le site www.ancrecn.fr, page accueil, évènement Open Erdre Osiris /Micro'Erdre avant le lundi 24 avril 2017.
  - confirmation d'inscription et règlement des frais le samedi 29 avril.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
  - pour les concurrents désirant être classés au Tour de France Micro, il leur est possible d'adhérer à MCF : en effet, seuls les adhérents MCF figurent au classement final du TdF Micro. Le bulletin d'adhésion est disponible en ligne sur <a href="www.mc18.fr">www.mc18.fr</a> ou sur place.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes	30 € par bateau

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : Samedi 29 avril 2017 de 9h00 à 14h00

Usuellement, les bateaux sont mis à l'eau sur leur remorque, par la rampe du club. ( pour les bateaux nécessitant un grutage, prière de renseigner le formulaire de pré- inscription).

5.2 **JAUGE :** A la discrétion du Président du Comité Technique.

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
29 avril	14h30	Toutes
30 avril *	10h00	Toutes
01 mai	10h00	Toutes

<sup>\*</sup> arrêt possible à Sucé ( selon conditions météorologiques ) en fin de matinée ( pique-nique à prévoir )

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 29 avril.
- affichées selon la Prescription Fédérale]

### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront : Parcours spécifiques Erdre.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour *toutes les classes*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
  - (b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
  - (c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
- 9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*.
- 9.5 Etablissement de 2 classements :
  - un pour l'Open Erdre Osiris.
  - un pour les Micros en temps réel selon règlement du TDF Micros.

# 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : coupes et lots en formule Osiris Habitable et pour les Micros en temps réel, une coupe au premier des catégories Proto, Régates, Croiseurs et Micro Origine.

#### 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : l'ANCRE de préférence par courriel : aso.ancre@neuf.fr ou le samedi de 14h à 18h tél : 02 40 29 71 62 ; site Internet : www.ancrecn.fr.

Ancre AC Habitables – mars 2017

